

AMENAGEMENT DE L'AVENUE HENRI IV

Réunion de concertation avec les riverains



Compte-rendu de la réunion du 7 mars 2022

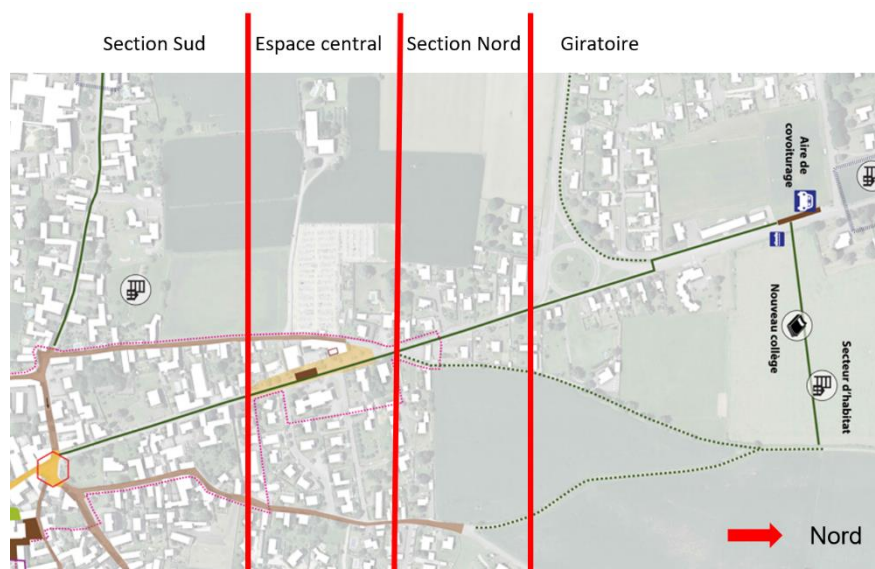
INTERVENANTS :

- Henri Sousbielle, Adjoint du Maire de Pontacq
- Jérôme Brusque, Responsable du service Voirie Réseaux et Aménagement de l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL)
- Mélanie Benoit, Chargée d'opérations à l'APGL
- Amélie Hustaix, Directrice Générale des Services de Pontacq
- Alizé de la Monneraye, Cheffe de projet « Petites Villes de Demain » à la Communauté de Communes du Nord-Est Béarn (CCNEB)

L'aménagement de l'avenue Henri IV compte parmi les opérations structurantes du projet de revitalisation du centre-bourg. De fait, cette voie départementale traverse la partie nord de Pontacq reliant la place du Corps Franc Pommies au nouveau collège. Pour mener à bien cette opération, la Commune a mandaté l'APGL (Agence Publique de Gestion Locale) afin d'étudier la faisabilité technique, financière et réglementaire d'un aménagement qui permettrait de sécuriser les déplacements des piétons et cyclistes, d'apaiser la circulation et d'embellir l'entrée de ville. Soucieuse d'impliquer les habitants, la Ville a organisé une première réunion avec les « ambassadeurs Petites Villes de Demain » en décembre 2021. Le 7 mars 2022, les riverains directement concernés par l'aménagement de l'avenue Henri IV ont été conviés à une nouvelle réunion. L'objectif était d'expliquer les solutions techniques envisagées sur chaque section de l'avenue et de recueillir les propositions des participants sur la section centrale dans un esprit de concertation. Les « ambassadeurs Petites Villes de Demain » étaient invités à se joindre aux échanges s'ils le souhaitaient.

PRESENTATION ET ECHANGES AUTOUR DE L'AMENAGEMENT DE L'AVENUE HENRI IV

Dans un premier temps, Mélanie Benoît a présenté une carte du centre-bourg montrant que l'aménagement de l'avenue Henri IV s'inscrit dans une réflexion globale de création de continuités piétonnes et cyclables. La sécurisation des déplacements doux peut passer par la séparation des modes de déplacement (piste et bande cyclable) ou leur mixité (zone 30 et zone de rencontre). Plusieurs éléments sont alors pris en compte : le trafic motorisé, la vitesse des véhicules et l'augmentation du nombre de cyclistes et piétons envisagée.



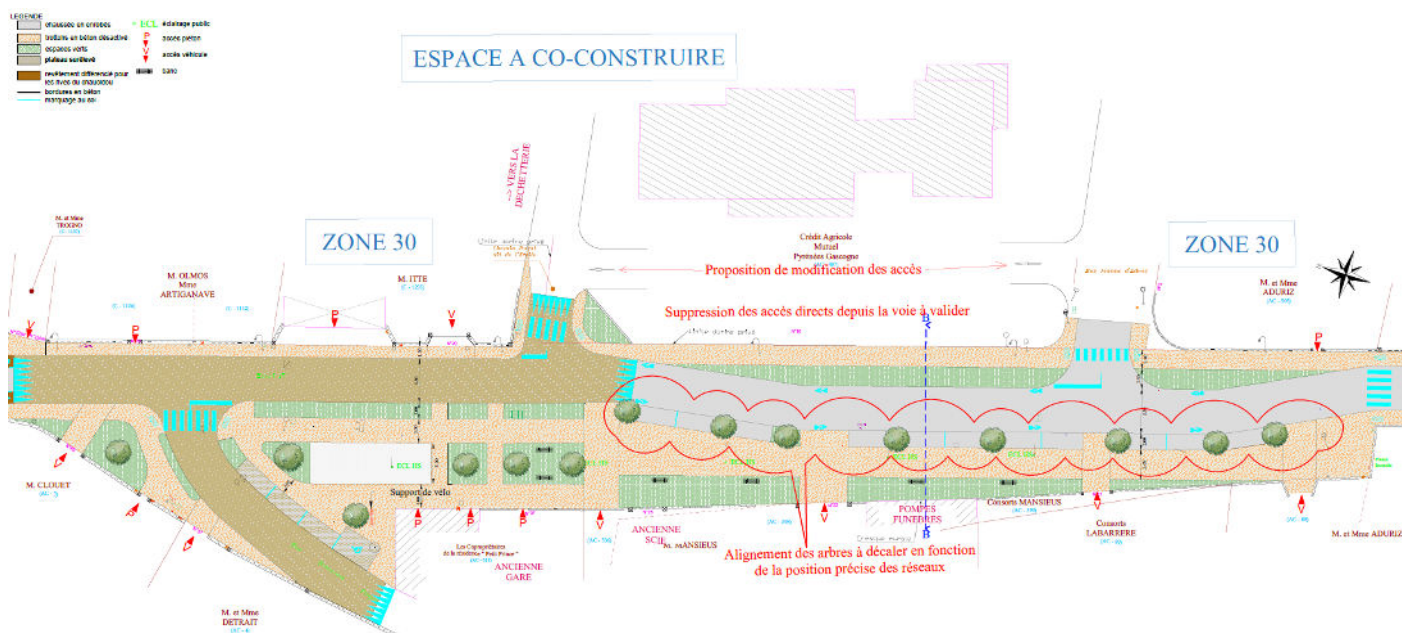
Sur l'avenue Henri IV, le parti d'aménagement consiste principalement à étendre la zone 30 à l'ensemble de la voie, aménager des traversées piétonnes, assurer la continuité des déplacements des cyclistes avec un traitement différencié selon la largeur de la voie, réduire l'espace consacré aux voitures et diminuer leur vitesse tout en maintenant du stationnement, végétaliser l'espace public et créer un espace public de proximité au niveau de l'ancienne gare.

- **Giratoire** : le Conseil Départemental est décisionnaire quant au réaménagement global du giratoire. Le trottoir situé à l'Est sera élargi pour les vélos et les piétons et la largeur de la chaussée sera réduite tout autour du giratoire avec un marquage au sol.
- **Section Nord** : la largeur de la voie ne permettant pas de créer une piste ou une bande cyclable dédiée, la solution retenue est le « chaucidou » ou « chaussée à voie centrale banalisée ». Ce principe permet aux véhicules motorisés de circuler au milieu de la voie, de manière à laisser les cyclistes circuler sur des espaces délimités de part et d'autre. Lorsque deux voitures se croisent, elles peuvent emprunter les rives en vérifiant l'absence de cycliste.
- **Section centrale** : l'espace public est plus large et permet d'aménager de larges trottoirs. Il est proposé de désaxer la chaussée afin de casser la linéarité de l'avenue et ainsi réduire la vitesse des automobilistes. Du stationnement longitudinal sera aménagé. En face de l'ancienne gare, les ateliers de co-construction avec les habitants permettront d'imaginer l'aménagement d'une placette piétonne végétalisée.
- **Section Sud** : l'emprise de la voie est réduite et le maintien des places de stationnement est souhaité. Il est donc proposé de maintenir le fonctionnement actuel en écluse et de réduire la chaussée afin d'élargir le trottoir.

Lors du temps d'échange ayant suivi la présentation, plusieurs remarques ont porté sur la réduction de la vitesse des véhicules qui sera notamment encouragée par la réduction de la voirie, l'utilisation de matériaux de couleurs différents pour le revêtement des sols et l'ambiance générale de l'avenue. Les participants se sont également interrogés sur la possibilité de créer un sens unique de façon à éviter aux véhicules (notamment aux engins agricoles) de se croiser. Toutefois cette option a été écartée par le Conseil Départemental et les croisements seront toujours possibles malgré la réduction de la voie. Tous se sont accordés sur la priorité de sécuriser davantage les piétons et les cyclistes.

ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION : COMMENT AMENAGER L'ESPACE PUBLIC DE LA SECTION CENTRALE ?

Les participants se sont répartis en quatre groupe, munis de post-it et de stylos pour réfléchir collectivement à l'avenir de cet espace public.



Voici les remarques et propositions ayant émergées lors des échanges :

- **Concernant les déplacements** : l'aménagement proposé répond plutôt bien aux attentes, notamment pour réduire la vitesse des véhicules qui est jugée trop importante. La création de stationnements au droit de la gare ou à proximité de l'intersection avec la rue Beauvais Poque est souhaitée. S'agissant des trottoirs, leur élargissement est nécessaire pour les poussettes et les personnes à mobilité réduite. Sur la chaussée, un revêtement anti-bruit permettrait de limiter les nuisances pour le voisinage.
- **Concernant l'aménagement et l'animation de l'espace public** : la plantation d'espaces verts et l'implantation de bancs, tables de pique-nique et poubelles semblent faire l'unanimité. La création d'une aire de jeux et d'un terrain de pétanque ont été écartés afin de préserver la tranquillité des riverains immédiats. D'autres idées ont été apportées : une canisette, un foodtruck, une fontaine, une exposition extérieure sur le patrimoine de Pontacq à partir de photos anciennes de la gare par exemple. Des participants ont insisté sur la nécessité de prévoir des matériaux résistants et durables.



CONCLUSION

Les intervenants ont vivement remercié les participants pour leur mobilisation et leur implication dans l'aménagement de l'avenue Henri IV. Grâce à ce travail de concertation, les membres de l'APGL vont pouvoir affiner le projet en intégrant les remarques des habitants. Une prochaine réunion aura lieu avant l'été pour présenter le projet dans sa forme définitive.